#### Exigences relatives à la présentation de l’information à fournir

Les exigences qui suivent ont trait à la préparation des états financiers annuels de la Première Nation conformément aux NCSP, d’après le chapitre SP 3150 *Immobilisations corporelles*. Il serait avisé de consulter la version actuelle de cette norme comptable pour connaître les plus récentes exigences, notamment en matière de divulgation.

Les états financiers doivent préciser ce qui suit pour chaque grande catégorie d’immobilisations corporelles et pour l’ensemble de celles-ci :

1. coût au début et à la fin de la période;
2. ajouts pendant la période;
3. éliminations pendant la période;
4. montant de toute dévaluation pendant la période;
5. montant de l’amortissement des coûts des immobilisations corporelles pendant la période;
6. amortissement cumulatif au début et à la fin de la période;
7. valeur comptable nette au début et à la fin de la période. [AVRIL 2005]

Les grandes catégories d’immobilisations corporelles seraient établies en fonction du type d’actifs, comme les terrains, les immeubles, l’équipement, les routes, les réseaux d’aqueducs et autres ou les ponts.

Les états financiers devraient aussi faire état des renseignements suivants au sujet des immobilisations corporelles :

1. la méthode d’amortissement utilisée, en précisant la période ou le taux pour chaque grande catégorie d’immobilisations corporelles;
2. la valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne sont pas amortis du fait soit qu’elles sont en cours de construction ou d’aménagement, soit qu’elles ont été retirées du service;
3. la nature et le montant des immobilisations corporelles apportées au cours de la période qui ont été constatées dans les états financiers;
4. la nature et l’utilisation des immobilisations corporelles constatées à leur valeur nominale;
5. la nature des œuvres d’art et trésors historiques détenus par le gouvernement;
6. le montant de l’intérêt capitalisé pendant la période.